

Réf : DGSSAJE-2024-87

**ARRETE RELATIF A L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
ET DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans et notamment son article 63 ;

ARRÊTE

ARTICLE I – DATE DU SCRUTIN

La date des réunions des commissions consacrées aux élections des vice-présidents de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche de l'université d'Orléans est fixée au :

MARDI 25 FEVRIER 2025

ARTICLE II – MODALITES DE L'ELECTION

La commission de la formation et de la vie universitaire et la commission de la recherche du conseil académique élisent respectivement un vice-président « Formation » et un vice-président « Recherche », à la majorité absolue de leurs membres en exercice élus (à l'exception donc de l'ensemble des personnalités extérieures) présents et représentés respectifs au premier et au second tour du scrutin, à la majorité relative au troisième tour, parmi les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés en fonction dans l'établissement.

Le président de l'université peut proposer des candidats à la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche du conseil académique.

Le président du conseil académique peut proposer des candidats à la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche du conseil académique

La commission ne peut valablement délibérer que si un tiers des membres en exercice est présent et la moitié est présente ou représentée.

Les séances sont présidées par le Président du conseil académique ou, s'il est indisponible, par le membre enseignant-chercheur de la commission le plus ancien dans le grade le plus élevé, à l'exclusion de tout candidat.

Chaque membre de la commission dispose d'une voix.

Chaque candidat présente son programme durant quinze minutes maximum, en l'absence du ou des autres candidats, et répond aux questions pendant vingt minutes. Le temps alloué est identique pour chaque candidat.

Le vote se fait à bulletins secrets.

ARTICLE III – CANDIDATURES

Les candidatures doivent être exclusivement adressées par courriel au service des affaires juridiques de l'université d'Orléans (saj@univ-orleans.fr) au plus tard la veille de la réunion du conseil académique, soit **le mardi 11 février 2025, à 12h00**.

Le candidat doit adresser sa candidature depuis une adresse nominative, via le formulaire disponible aux annexes 1 et 2, obligatoirement accompagné d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Il est délivré un accusé de réception du dépôt des candidatures. **Attention : la délivrance de l'accusé de réception ne préjuge pas de la validité de la candidature.**

Les candidatures valides seront adressées aux membres de chacune des commissions le vendredi 14 février 2025.

Le cas échéant, les candidatures peuvent être retirées entre chaque tour de scrutin.

ARTICLE IV – PROCURATIONS

Un membre d'une commission empêché peut s'y faire représenter par un autre membre auquel il donne procuration.

Il doit présenter une procuration écrite originale, signée et comportant obligatoirement le nom du mandataire via le formulaire disponible aux annexes 3 et 4.

Un membre présent ne peut être porteur de plus de deux procurations.

ARTICLE V – RESULTATS

Les résultats seront proclamés par le président et publiés sur le site internet de l'université d'Orléans **le mardi 25 février 2025**.

ARTICLE VI – PUBLICITE ET EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large auprès des usagers et personnels de l'université d'Orléans.

***Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service des affaires juridiques, chargé des élections à l'université : M. Sébastien COVIAUX au 02.38.49.49.57, Mme Marlène SUKIENNIK au 02.38.49.25.51, Mme Camille AMÉLINEAU au 02.38.49.31.54, M. Kevin JOINNIN au 02.38.49.47.97.
Courriel : saj@univ-orleans.fr***

Fait à Orléans, le 08 janvier 2025

Le Président de l'Université d'Orléans

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Blond', written in a cursive style.

Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.

Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 08 janvier 2025.
Transmis au Recteur le : 08 janvier 2025.



**ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

MARDI 25 FEVRIER 2025

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

NOM : **Epouse :**

Prénom :

Statut/Grade :

Adresse professionnelle :

.....

N° de téléphone :

Adresse de messagerie :

Déclare être candidat(e) à la vice-présidence la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

Ma candidature est présentée (1) par

Fait à, le

Signature

Pièce jointe obligatoire : copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

(1) **ATTENTION :** Renseigner la rubrique si nécessaire. Les informations communiquées seront retranscrites sur les documents électoraux (liste des candidats, bulletins de vote, ...).



**ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DE
L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

MARDI 25 FEVRIER 2025

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

NOM : **Epouse :**

Prénom :

Statut/Grade :

Adresse professionnelle :

.....

N° de téléphone :

Adresse de messagerie :

Déclare être candidat(e) à la vice-présidence de la commission de la recherche de l'université d'Orléans.

Ma candidature est présentée (1) par

Fait à, le

Signature

Pièce jointe obligatoire : copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

(1) **ATTENTION** : Renseigner la rubrique si nécessaire. Les informations communiquées seront retranscrites sur les documents électoraux (liste des candidats, bulletins de vote, ...).



**ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

MARDI 25 FEVRIER 2025

PROCURATION

Je soussigné(e).....,

donne pouvoir à, pour me représenter et voter en mon nom pour l'élection du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans, qui se déroule le mardi 25 février 2025.

A, le

Signature

*Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations..
Il doit présenter un document de procuration original.
Les procurations scannées ou faxées ne sont pas admises.*



**ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

MARDI 25 FEVRIER 2025

PROCURATION

Je soussigné(e).....,

donne pouvoir à, pour me représenter et voter en mon nom pour l'élection du vice-président de la commission de la recherche de l'université d'Orléans, qui se déroule le mardi 25 février 2025.

A, le

Signature

*Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.
Il doit présenter un document de procuration original.
Les procurations scannées ou faxées ne sont pas admises.*